



**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016  
ET  
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014**

---

Mesdames et Messieurs,

Je vous présente ce soir, au nom de tous les membres du conseil municipal, le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016, le budget de fonctionnement 2014, ainsi que les impacts de ce dernier sur nos comptes de taxes.

Monsieur le Maire vous a présenté, il y a quelques instants, un portrait sommaire des orientations de ce conseil en regard des services que nous souhaitons offrir à notre population, tout en veillant à ne pas accroître de façon indue le fardeau fiscal des contribuables.

L'établissement d'un budget est un exercice majeur pour une municipalité. D'une part, les sources de revenus sont limitées, et c'est particulièrement vrai en 2014. D'autre part, les occasions de dépenses et d'investissements sont quasiment sans limites et touchent presque tous les aspects de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Un budget de fonctionnement et un plan triennal d'immobilisations sont l'expression de ce que nous souhaitons comme milieu de vie, les moyens que nous nous donnons pour le réaliser et le faire vivre.

Nous devons, comme conseil, être à la fois capables d'entretenir et de préserver nos actifs (rues, réseaux, bâtiments, etc.), d'offrir des services de qualité qui rencontrent les attentes des citoyens quels qu'ils soient (jeunes familles, personnes âgées, estivants, etc.) et, finalement, de respecter la capacité de payer de nos contribuables.

Cela implique aussi que la Ville dispose des ressources humaines compétentes, efficaces et dévouées. Vider la municipalité de son expertise laisse l'administration municipale dans une position de faiblesse en regard de contrôle de la qualité des travaux, du suivi des décisions et, en bout de ligne, des coûts que cela peut engendrer. On oublie souvent que notre fonction publique est un atout précieux pour que nos concitoyens aient accès à des services de qualité en temps opportun et avec l'assurance d'être traités comme ils le méritent.

Ce budget, nous l'avons conçu en équipe, avec les objectifs suivants :

- le maintien et l'amélioration des services aux citoyens;
- le contrôle de la dette;
- le respect de la capacité de payer des contribuables.

## **PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

Ce Plan triennal d'immobilisations se veut à la fois réaliste et succinct. Après les efforts des dernières années, il est opportun de se donner un temps de repos et d'attendre le renouvellement des différents programmes d'aide financière mis sur pied par les paliers de gouvernement supérieurs.

Pour les années **2014-2015-2016**, les investissements bruts totaux retenus par le conseil s'élèveront à **3 617 050 \$**. La part du lion ne sera pas consacrée aux infrastructures d'aqueduc et d'égout mais aux infrastructures de voirie, soit **2 480 050 \$**. Au deuxième rang, vous retrouvez les investissements qui seront affectés aux loisirs, culture et vie communautaire pour **880 800 \$**. Les infrastructures d'aqueduc et d'égout se verront consacrées **149 600 \$** et les bâtiments et équipements municipaux **106 600 \$**.

En **2014**, la Ville prévoit dépenser **1 048 350 \$** pour divers projets. Deux projets significatifs sont sur la table, soit la réfection du parc sportif et l'aménagement d'une section de la piste multifonctionnelle à proximité de celui-ci. Ces projets représentent un investissement de l'ordre de **566 800 \$**, dont la moitié sera payée par des subventions.

Les autres projets représentent une consolidation des travaux entrepris depuis quelques années : réhabilitation du puits P-2, purgeurs de pression sur les réseaux d'aqueduc et d'eaux usées, poursuite de la réfection de nos pavages, réfection d'une partie de la piste multifonctionnelle.

Pour **2015**, les investissements envisagés s'élèveront à **1 797 700 \$** dont l'essentiel, soit **1 550 700 \$**, sera consacré à nos infrastructures de voirie : réfection de la rue Germain incluant l'aqueduc et l'égout, initiation de la réfection du chemin du Sommet, réfection de la piste cyclable entre les rues des Fougères et des Dériveurs, remplacement des lumières de rues par des ampoules de type DEL.

Pour **2016**, divers projets totalisant **771 000 \$** ont été identifiés dont près de **741 000 \$** pour des travaux à nos infrastructures de voirie.

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014**

Le budget de fonctionnement 2014 déposé ce soir est réaliste et conséquent avec les engagements du conseil en regard du maintien de la qualité des services à la population, tout en visant une hausse minimale de l'effort fiscal.

Trois éléments ont une importance particulière et sont venus, à leur manière, influencer la préparation de celui-ci. Permettez-moi de vous les présenter succinctement.

Le premier est l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation en 2014. Ce rôle, avec une augmentation moyenne des valeurs foncières de 19,5 %, reflète le dynamisme du marché immobilier de Fossambault-sur-le-Lac et l'attrait que représente notre ville pour beaucoup de gens désireux de s'y établir et, pour plusieurs, y fonder et élever une famille. C'est à la fois flatteur mais également problématique.

La venue de nouvelles familles transforme le paysage de Fossambault-sur-le-Lac. D'un milieu de villégiature estivale, nous devenons progressivement un milieu de vie permanent. Nous le percevons quotidiennement autour de nous. Mais toute médaille a un revers : un milieu de vie permanent signifie l'accès à des services, tant en été qu'en hiver, et à des services qui, autrefois, n'étaient pas offerts.

Une autre problématique est que la hausse moyenne des valeurs foncières est ce qu'elle est : une moyenne. Cela signifie que plusieurs propriétés ont vu leur valeur s'accroître plus que cette moyenne. Comme la ville ne peut avoir des taux de taxes différenciés pour un même type d'immeuble, cela signifie, pour ces contribuables, une hausse supérieure à celle que j'annoncerai plus tard.

Le dernier élément est plus complexe. La Ville, comme toutes les municipalités au Québec, ne peut rien faire pour y échapper. Cette problématique est celle de l'accord d'harmonisation de la TPS/TVQ conclu en 2008 entre les gouvernements fédéral et provincial et de l'Entente 2007-2013 de partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

Dans le cadre de l'Entente, le gouvernement du Québec versait aux municipalités une subvention pour « compenser » partiellement le fait que les municipalités ne sont pas exemptes de la TVQ. Cette subvention prenait la forme d'un montant unique pouvant être affecté aux revenus généraux. À compter de 2014, ce revenu est aboli et est remplacé par un remboursement de la TVQ réellement payée mais seulement dans la proportion de 62,8 %.

La Ville se retrouve donc, en 2014, avec une diminution, dans la colonne des revenus, de 170 000 \$ et, dans la colonne des dépenses, d'une baisse d'environ 60 000 \$ pour un écart négatif de près de 110 000 \$. Cette diminution représente un impact de plus de 2 % sur notre équilibre fiscal, c'est-à-dire, notre compte de taxes. Beau casse-tête! Et cette situation perdurera pour plusieurs années.

Malgré cela, votre conseil a réussi à préserver l'offre de services existante et à accroître l'offre en loisirs et vie communautaire, tout en veillant à minimiser la hausse des taxes. En fonction de leurs domaines respectifs de responsabilités, chaque membre du conseil a, tout au long de l'année 2013, préparé le terrain pour le budget 2014.

Voyons les grandes lignes de ce budget.

En **2014**, nos dépenses s'élèveront à près de **5 447 002 \$**, en hausse de **172 304 \$** ou 3,3 % par rapport à 2013. Les dépenses de fonctionnement des services, qui représentent 74,4 % de toutes nos dépenses, s'élèveront à **4 052 806 \$**, soit une hausse de **158 531 \$** ou 4,1 %.

Quant aux activités financières (le service de la dette et affectations), celles-ci augmenteront de **13 773 \$** ou 1,0 %, pour atteindre **1 394 196 \$**. Elles reflètent et incluent tous les travaux réalisés à ce jour.

## DÉPENSES

Nos dépenses sont regroupées, pour respecter les normes du MAMROT, en huit grandes fonctions budgétaires soit l'administration générale, la sécurité publique, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement et l'urbanisme, les loisirs et la culture et, en dernier lieu, le service de la dette et affectations. Le tableau présenté à l'écran vous identifie sommairement, pour ces huit fonctions, les plus et les moins de chacune d'entre elles.

On peut également regrouper celles-ci en quatre grands blocs de dépenses, soit la masse salariale, les contrats et ententes, les quotes-parts et le service de la dette. Ces quatre blocs représentent 73,1 % de nos dépenses, soit :

- Masse salariale (salaires + avantages sociaux) : 1 381 478 \$ (25,4 %);
- Service de la dette (intérêts + remboursement de capital) : 1 394 196 \$ (25,6 %);
- Ententes de services (police, incendie, déneigement, déchets) : 964 789 \$ (17,7 %);
- Cotisations (MRC, agglomération, etc.) : 241 019 \$ (4,4 %).

Le reste comprend les dépenses telles que l'électricité, l'entretien sanitaire, les matériaux et autres biens de consommation courante, la téléphonie, etc.

Voyons donc, par grandes fonctions, les changements.

### **Administration générale – 1 03 630 \$ – 18,4 % du budget – diminution de 7 400 \$**

Cette fonction regroupe les dépenses requises pour gérer la municipalité, tant sur le plan politique qu'administratif. Elle regroupe aussi les activités telles que l'application de la loi (cour municipale), le greffe (avis publics), la gestion des ressources humaines, l'évaluation foncière et les assurances. Trois de ces activités enregistrent des modifications significatives.

#### **Conseil : 153 868 \$ - hausse de 45 400 \$**

En 2014, le budget prévoit les fonds requis en vue d'augmenter la rémunération des membres du conseil, celle-ci n'ayant pas été révisée depuis six ans. Tel que prévu par la loi, cet exercice sera publicisé par avis spécial avant sa mise en œuvre. Cela représente une somme de l'ordre de 45,4 K\$ divisée entre tous les membres du conseil. Le salaire du maire sera dorénavant de 21 840 \$ et celui des conseillers de 7 207 \$.

**Évaluation foncière : 103 070 \$** - diminution de 57 800 \$

La baisse reflète la diminution des coûts du contrat avec la firme d'évaluation, compte tenu de l'entrée en vigueur de notre nouveau rôle d'évaluation.

**Autres dépenses : 131 594 \$** - diminution de 12 700 \$

Compte tenu de l'évolution du budget, le poste « contingent » a été ramené à 20 k\$, soit une baisse de 10 k\$.

**Sécurité publique – 564 533 \$ - 10,4 % du budget – diminution de 28 500 \$**

Cette fonction regroupe les dépenses reliées à la protection policière, à la protection contre l'incendie, les premiers répondants, la sécurité civile, le contrôle des animaux (SPCA) ainsi que les coûts reliés à la patrouille estivale de nos rues par une agence de sécurité.

**Police – 303 977 \$** - diminution de 6 000 \$

Notre quote-part pour les services de la SQ desservant notre MRC diminuera. Le coût pour la sécurité municipale subira une légère augmentation de 4 797 \$.

**Protection contre l'incendie – 221 956 \$** - diminution de 19 500 \$

Compte tenu de notre entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, notre quote-part diminuera légèrement en 2014. De plus, le reclassement dans les dépenses du coût de déneigement des bornes-fontaines représente une baisse de 6 k\$.

**Sécurité civile – 29 071 \$** - diminution de 5 400 \$

Cette diminution reflète notre quote-part à l'entente avec Ste-Catherine pour les premiers répondants.

**Transport – 841 127 \$ - 15,4 % du budget – augmentation de 66 400 \$**

Cette fonction regroupe l'entretien des rues, le déneigement de celles-ci, l'éclairage et la signalisation ainsi que nos quotes-parts au transport collectif mis en place dans la MRC.

**Voirie municipale – 481 200 \$** - hausse de 50 000 \$

La hausse est essentiellement due à la budgétisation d'un poste supplémentaire de col bleu. L'ajout de ce poste est requis compte tenu de l'augmentation des exigences gouvernementales au niveau de la gestion des infrastructures : tests, délais de réparation, entretien et maintenance régulière.

**Enlèvement de la neige – 286 349 \$** - hausse de 8 200 \$

La hausse est reliée au renouvellement des contrats pour les rues étroites, les bornes-fontaines, les aires de stationnement et la piste multifonctionnelle.

**Transport en commun MRC – 23 723 \$ – hausse de 7 000 \$**

Les quotes-parts de la municipalité auprès de la MRC pour le transport en commun et le transport adapté croîtront de 7 000 \$. Ces augmentations découlent en partie de la popularité du transport en commun auprès de nos concitoyens.

**Hygiène du milieu – 721 817 \$ - 13,3 % du budget – augmentation de 13 500 \$**

Cette fonction regroupe les activités reliées à la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées, la gestion des matières résiduelles, la protection de l'environnement et des cours d'eau.

**Eau potable – 311 837 \$ - hausse de 11 600 \$**

La hausse est essentiellement reliée aux dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire : frais d'électricité, produits chimiques, tests d'analyse d'eau, entretien des pompes et génératrices.

**Eaux usées – 261 074 \$ - hausse de 11 900 \$**

Tout comme pour l'activité précédente, la hausse est essentiellement reliée aux dépenses de fonctionnement, soit les frais d'électricité, produits, tests d'analyse, entretien des pompes et génératrices, frais d'expertises professionnelles.

**Matières résiduelles – 137 346 \$ - diminution de 8 200 \$**

Cette rubrique englobe trois composantes : la collecte et la disposition des déchets domestiques (le bac noir - enfouissement), la collecte et l'élimination des matières secondaires (le bac vert - recyclage) et finalement, la collecte des matières organiques (le bac brun - compostage). La Ville de Fossambault-sur-le-Lac fait partie de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et défraie une quote-part basée à la fois sur la population et sur le tonnage recueilli. Grâce aux efforts de gestion de cet organisme, notre quote-part diminuera, en 2014, de près de 8 200 \$.

**Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique – 362 404 \$ – 6,7 % du budget – augmentation de 79 900 \$**

Cette fonction regroupe les activités reliées à l'aménagement du territoire (urbanisme et zonage), à la promotion et au développement économique et, finalement, à la rénovation urbaine et patrimoniale.

**Aménagement, urbanisme et zonage – 312 870 \$ - hausse de 80 000 \$**

Depuis près de deux ans, la municipalité a entrepris une révision complète de sa réglementation (règlements d'urbanisme et de zonage). Elle s'est également dotée de normes relativement aux ouvertures de rues et autres travaux de développement, et a procédé à la révision et la modernisation de son Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Outre ces actions, la Ville se doit de participer à la révision du schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier dans le contexte de l'adoption, par l'agglomération urbaine de Québec, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Ces actions ont des conséquences importantes sur la charge de travail du personnel de cette unité. En outre, la croissance de notre municipalité se traduit par une demande accrue d'aller sur le « terrain » afin de s'assurer que les travaux qui sont exécutés le sont conformément à nos règlements.

Afin de suppléer à nos obligations, un poste d'inspecteur saisonnier sera créé, et le poste de secrétariat sera doté à temps plein au lieu de demi-temps. Ces ajouts se traduisent par une augmentation de 71 400 \$ de la masse salariale.

Conséquence de la croissance de notre richesse foncière, notre quote-part pour fins d'aménagement et de géomatique auprès de la MRC s'accroît de 5 200 \$.

**Promotion et développement économique – 30 800 \$ - baisse de 4 500 \$**

Quoique nos quotes-parts MRC pour le fonctionnement du CLD et notre contribution pour la CMQ augmentent légèrement, en contrepartie, notre quote-part pour confectionner le PMAD est ramenée à zéro.

**Rénovation urbaine et patrimoine – 18 700 \$ - hausse de 4 400 \$**

La hausse est essentiellement due aux fonds que la Ville consacrera en 2014 pour rénover et améliorer la chapelle patrimoniale qui est nôtre. Cet actif mérite d'être mis en valeur compte tenu de sa richesse patrimoniale.

**Loisirs et culture – 559 296 \$ - 10,3 % du budget – augmentation de 34 700 \$**

Cette fonction regroupe les activités reliées à l'exploitation de nos immeubles de loisirs, nos patinoires, la plage, les parcs et terrains de jeux, la bibliothèque, et le support aux groupes bénévoles.

**Activités récréatives – centres communautaires – 94 200 \$ - hausse de 7 800 \$**

La hausse est essentiellement reliée à la mise en œuvre de la structure salariale adoptée en 2013.

**Piscines, plages et marinas – 157 700 \$ - baisse de 14 300 \$**

Compte tenu des changements apportés à l'effectif « cols bleus » et de la réaffectation entre les postes existants des tâches, l'embauche d'un saisonnier (étudiant) ne sera plus requise, ce qui représente une diminution de 11 300 \$.

**Parcs et terrains de jeux – 176 300 \$ - hausse de 15 600 \$**

Nos espaces de loisirs sont importants. Leur réfection, leur maintien, et l'ajout de composantes sont essentiels dans une communauté axée sur la période estivale. Ces actifs requièrent donc un entretien régulier, à la fois pour le bien-être des usagers et pour assurer leur sécurité physique. La hausse identifiée sera consacrée aux divers biens et services requis pour ce faire de même que l'ajout de temps-homme (200 heures.)

**Autres – support aux organismes bénévoles – 107 265 \$ - hausse de 25 100 \$**

Notre municipalité change. Autrefois orientée essentiellement vers l'été, la venue de nouvelles familles résidentes permanentes requiert que les besoins de celles-ci soient pris en considération. J'y reviendrai un peu plus loin.

En ce qui a trait aux subventions octroyées à nos organismes communautaires, je suis heureux de les informer que nous avons maintenu, pour 2014, le même montant per capita qu'en 2013. Compte tenu des hausses de clientèle observées, ces sommes croîtrons de près de 3 800 \$ pour s'établir à 73 500 \$.

Depuis quelques années, nous avons une entente d'accessibilité avec la Ville de Ste-Catherine. Je suis heureux de vous informer que celle-ci sera bonifiée l'an prochain et qu'une nouvelle entente a été signée avec la Ville de Pont-Rouge pour donner accès à leurs activités aquatiques et de glace, au même tarif que les citoyens de cette municipalité. Cela est conforme aux principes établis par le conseil municipal pour aider les familles en toutes saisons. Ces ajouts représentent des coûts supplémentaires de l'ordre de 8 000 \$.

Enfin, comme à tous les deux ans se tiendra la fête organisée par la municipalité pour souligner les efforts et l'implication de tous les bénévoles sans qui peu, sinon aucune activité ne pourrait avoir lieu. Cette reconnaissance de la Ville requerra un apport net de l'ordre de 10 000 \$. Outre celle-ci, le conseil a prévu un montant annuel discrétionnaire pour l'organisation de fêtes de quartier par les citoyens eux-mêmes. Ainsi, tout groupe pourra organiser une activité et, sur recommandation du conseiller de son quartier, obtenir une aide financière. Cela pourrait représenter une dépense supplémentaire de l'ordre de 4 000 \$.

**Activités financières (service de la dette) – 1 486 973 \$ - 27,3 % du budget – augmentation de 67 500 \$**

**Affectations – (92 777 \$)**

Cette fonction regroupe trois éléments, soit premièrement, le paiement des intérêts sur nos emprunts à long terme et les frais d'émission rattachés à ceux-ci; deuxièmement, les remboursements en capital de ces emprunts et, finalement, les affectations, c'est-à-dire l'imputation de fonds du surplus accumulé non affecté, les remboursements au fonds de roulement, et le fonds « environnement et patrimoine ».

**Frais de financement (intérêts et frais d'émission) – 861 700 \$ - hausse de 4 400 \$**

Ces frais augmentent de 4 400 \$ en 2014 compte tenu des travaux effectués en 2013 et de leur prise en compte dans notre service de la dette.

**Remboursement de la dette à long terme – 625 260 \$ - hausse de 63 100 \$**

Cette hausse est significative et peut, pour certains, être alarmante. Ce n'est pas le cas. En effet, elle signifie que nous remboursons nos dettes en temps opportun au lieu de les refinancer et que nous améliorons ainsi notre situation financière.

### **Affectations – 92 800 \$** - variation de 53 700 \$

Cette activité regroupe trois éléments. Le premier est le remboursement au fonds de roulement de nos emprunts à court terme. Il diminuera en 2014 de 17 500 \$ compte tenu de l'arrivée à terme d'emprunts.

Le deuxième est le versement dans le fonds « environnement et patrimoine » de l'équivalent de 1 cent par 100 \$ d'évaluation. Notre contribution croîtra de 4 200 \$ en 2014.

Ces deux fonds sont, comme la réserve pour fins de parcs, des comptes de banque appartenant à la municipalité et qui servent à accumuler des fonds pour payer comptant soit des immobilisations, soit pour permettre de réaliser des projets.

Le troisième élément est l'apport de fonds, en provenance du surplus accumulé non affecté, afin de diminuer les hausses de taxes qui seraient requises compte tenu de la hausse des dépenses. En 2012, lorsque ce conseil a préparé le budget 2013 en prélevant 125 000 \$ dans celui-ci, nous avons prévu, qu'en 2014, ce montant diminuerait de façon significative. Ce n'est malheureusement pas le cas. En effet, tel qu'expliqué au début de ce discours, la « disparition » de la compensation pour la TVQ et son remplacement par un remboursement direct, mais seulement à un taux de 62,8 %, est venu changer la donne.

Cette modification, vantée par le gouvernement comme ayant un effet nul pour l'ensemble des municipalités, ne se concrétise pas par un effet nul pour les petites municipalités comme nous. **Au contraire, nous y perdons plus de 100 000 \$. Cette somme constituerait l'équivalent d'une hausse de taxes de l'ordre de 2,1 %**, si nous avons décidé de prendre cette avenue, ce qui n'est pas la solution retenue par le conseil. En conséquence, ce manque à gagner sera défrayé à même le surplus accumulé. Au final, cela veut dire une appropriation de l'ordre de 40 500 \$.

## **REVENUS**

En 2013, nos revenus provenant de la taxe foncière et des tarifications spécifiques représentaient 86 % de tous les revenus. En 2014, ce pourcentage augmente à 90 % compte tenu de la disparition de la compensation pour fins de TVQ.

### Taxes foncières et tarifications :

Globalement, ces revenus s'élèveront à près de 4 884 200 \$ pour une augmentation de près de 336 000 \$ ou 7,4 %. De façon plus détaillée, 285 242 \$ proviendront des taxes foncières proprement dites (générale, dette aqueduc et égout) et 50 769 \$ des tarifications de services.

### Autres revenus :

Cette catégorie enregistre une baisse importante, soit une diminution de 163 707 \$ compte tenu notamment de la perte de la compensation pour fins de TVQ. Par contre, les revenus provenant des droits de mutations immobilières, vente de services et droits d'usage augmenteront de près de 31 000 \$.

## TAXATION

Le présent conseil a maintenu sa décision de refléter le plus exactement possible le coût réel des services offerts, tout en s'assurant de partager équitablement entre tous le fardeau fiscal et ce, dans le respect des paramètres légaux. Les tarifications imposées en 2014 reflètent 100 % du coût du service sous-jacent.

Le taux de la taxe foncière générale passera de 0,90099 \$ du 100 \$ d'évaluation à 0,82376 \$, soit une baisse de 0,07683 \$ ou 8.5 %. De même, les taux reliés au service de la dette, générés par l'aqueduc et les eaux usées, varieront comme suit :

- aqueduc : de 0,02486 \$ à 0,00676 \$ (diminution de 72,8 %)
- eaux usées : de 0,1911 \$ à 0,12773 \$ (diminution de 33,2 %)

Intégrés ensemble, le total de ces trois taux variera de 1,11694 \$ à 0,95825 \$, soit une baisse de 0,15830 \$ ou 14,2 %.

Pour ce qui est des autres tarifications générales, celles-ci varieront comme suit :

- gestion des matières résiduelles : de 114 \$ à 106 \$ (baisse de 8 \$)
- aqueduc : de 241 \$ à 248 \$ (hausse de 7 \$)
- eaux usées : de 200 \$ à 207 \$ (hausse de 7 \$)
- sécurité publique : de 306 \$ à 327 \$ (hausse de 21 \$)

L'ensemble de ces variations implique qu'en **2014**, la charge fiscale de la propriété moyenne augmentera donc de **2,7 %**, soit de **94,87 \$** pour une propriété évaluée à **281 632 \$**. Quant à celle de la propriété médiane valant **218 500 \$**, cette dernière augmentera de **3,0 %** ou **86,20 \$**. Elles respectent donc l'engagement pris en 2010 et renouvelé en 2013 à l'effet que nous ferions tout pour limiter la hausse de taxes pour les années à venir à moins de 4 %.

Il va de soi que ce portrait est fragmentaire et qu'il ne faut pas se cacher la tête dans le sable. En effet, les variations réelles se répartissent sur un large éventail; plusieurs de nos concitoyens bénéficieront d'une baisse de taxes. À l'inverse, d'autres devront subir une hausse de leur facture compte tenu de l'augmentation de leur valeur foncière.

Je me permets de souligner, en guise de conclusion, que la hausse de 2,7 % constitue la plus faible augmentation du compte de taxes à Fossambault-sur-le-Lac depuis plusieurs années.

Jean Perron, conseiller, district n° 5